

Plus d'1 Belge sur 5 fait du télétravail, près de la moitié aimerait en faire

Publié le 19/09/2019

Aujourd'hui, 22% des Belges font du télétravail. La moitié de ces télétravailleurs se déplacent normalement en voiture pour rallier leur entreprise. Les personnes qui ont plus d'une demi-heure de route pour y aller sont plus enclines à télétravailler. 45% des Belges indiquent avoir un job qui leur permet de travailler de temps en temps à la maison. Tels sont les résultats d'une nouvelle enquête de l'institut Vias et du SPF Mobilité et Transports. Pour promouvoir cette pratique, divers partenaires relancent le site www.teletravailler.be et organisent aujourd'hui la Journée Nationale du Télétravail.

22% des travailleurs belges font du télétravail

Télétravailler, c'est travailler à distance : à la maison, dans un bureau satellite, dans un espace de coworking, sur la route (transports en commun) ou dans un autre endroit. Selon une nouvelle enquête de l'institut Vias menée auprès d'un échantillon représentatif de 1000 personnes, 22% des travailleurs belges affirment télétravailler (régulièrement).

4 télétravailleurs sur 10 (39%) télétravaillent en moyenne un jour par semaine ; 2 sur 10 (19%) deux jours par semaine. 1 sur 3 (34%) fait du télétravail de manière sporadique. 9 télétravailleurs sur 10 travaillent depuis chez eux. Les autres formes de télétravail comme le travail dans un bureau satellite ou l'espace de coworking ne sont pas encore bien implantées.

La moitié des télétravailleurs n'utilisent pas la voiture pour se rendre au travail

Pour 49% des télétravailleurs, la voiture est le principal mode de transport pour se rendre au travail. 33% vont travailler en transports en commun et 15% à vélo. Ce sont surtout les plus longs déplacements en voiture qui sont évités grâce au télétravail. Ainsi, près de la moitié des Belges (49%) habitant à au moins une heure de leur travail font du télétravail. Pour les travailleurs dont le trajet les séparant de leur travail dure entre 46 minutes et 1 heure, le pourcentage est de 31% et pour ceux dont ce trajet est compris entre 30 minutes et 45 minutes, le pourcentage s'élève à 26%. Bref, plus les gens habitent loin de leur travail, plus ils télétravaillent.

Un travailleur moyen met 33 minutes pour se rendre au travail. Chez les télétravailleurs, le trajet dure 45 minutes en moyenne. Le télétravail permet d'éviter un nombre conséquent de kilomètres surtout durant les heures de pointe. C'est bénéfique pour la sécurité routière et la mobilité.

Près de 9 télétravailleurs sur 10 (87%) indiquent également ne pas faire de déplacements supplémentaires les jours de télétravail. Ceux qui en font vont au magasin et, dans une moindre mesure, pour leurs loisirs ou encore aller chercher ou déposer quelqu'un.

Télétravail : essayer, c'est l'adopter

92% de toutes les personnes qui font du télétravail souhaitent continuer à en faire. Leur degré de satisfaction est donc extrêmement élevé.

Plus d'1 télétravailleur sur 3 (36%) affirme que le principal avantage est le gain de temps sur le trajet. Pour 1 personne sur 4 (24%), c'est parce qu'elles se sentent moins stressées ou fatiguées. 1 sur 6 (15%) indique qu'un meilleur équilibre vie privée-vie professionnelle est à la base du télétravail.

Près de la moitié des Belges aimeraient télétravailler

Tous les jobs ne se prêtent pas au télétravail. Pour les ouvriers, les sportifs professionnels ou les conducteurs de bus, par exemple, il n'est pas possible d'exercer son métier ailleurs que dans un environnement de travail fixe. La perte de contact social ou la difficulté à scinder vie privée-vie professionnelle sont par ailleurs d'autres arguments évoqués par certains travailleurs contre le télétravail.

Pourtant, il existe encore un potentiel énorme en matière de télétravail. Ainsi, 45% des travailleurs Belges estiment que leur travail est compatible avec le télétravail. 31% pensent même que c'est possible sans adaptations ; 14% moyennant quelques adaptations minimales à apporter dans l'organisation du travail journalier.

La situation est perfectible dans chaque Région

40% des personnes travaillant en Région de Bruxelles-Capitale font actuellement du télétravail alors que 68% d'entre elles affirment avoir un boulot qui pourrait s'y prêter. La situation peut donc être sensiblement meilleure. Les provinces où l'on télétravaille le moins sont le Limbourg et le Luxembourg. Seuls 8% des travailleurs font du télétravail dans ces provinces. Mais le potentiel y est également énorme puisqu'au Limbourg, 34% signalent que leur job est compatible avec le télétravail ; au Luxembourg, 23%.

La moitié des employeurs belges autorisent le télétravail

Une étude de SD Worx montre qu'environ la moitié des employeurs belges sont favorables au télétravail. Les chiffres diffèrent légèrement selon la taille de l'organisation, le type de travail et la culture d'entreprise. Jan Laurijssen de SD Worx : « Près de la moitié des employeurs se montrent ouverts quand il est question de télétravail. Dans les entreprises de grande taille (plus de 100 travailleurs), près de six employeurs sur dix (58%) autorisent le télétravail ou le travail à domicile. Dans les PME qui autorisent cette forme de travail, la moitié (53%) ne fixe pas de maximum. Un quart (24,3%) indique limiter la fréquence à une « une base régulière avec un nombre maximal de jours » et un cinquième (22,3%) autorise le télétravail dans « des situations vraiment exceptionnelles. »

Certes dans la pratique, tous les jobs ne se prêtent pas au télétravail, mais SD Worx confirme que le nombre de télétravailleurs potentiels est particulièrement élevé : « La numérisation est une première étape pour rendre le télétravail possible pour encore plus de jobs (employés). En tant qu'employeur, il faut aborder la question d'une façon diamétralement opposée. Il vaut mieux étudier minutieusement l'organisation du travail et convenir de jours auxquels les collaborateurs doivent être présents au bureau plutôt que de fixer certaines limites au télétravail. »

Journée nationale du télétravail

Aujourd'hui, le SPF Mobilité, SD Worx et l'institut Vias organisent de concert la journée nationale du télétravail. Le but de cette initiative est de permettre au plus grand nombre de personnes de télétravailler et de fournir aux travailleurs et aux employeurs des informations correctes sur le sujet.

C'est ainsi qu'est né le site www.teletravailler.be, qui reprend notamment les avantages et inconvénients du télétravail, ainsi qu'une foule d'informations pratiques. Ce site vise à encourager le télétravail pour qu'il gagne en popularité.

Emmanuelle Vandamme, présidente du SPF Mobilité et Transports : « *Le télétravail fait partie de la solution pour démêler le noeud de la mobilité. Actuellement, 1 travailleur belge sur 5 télétravaille, mais le potentiel est deux fois plus important. Les employés qui vivent loin de leur travail sont les plus susceptibles de le pratiquer. Si ces autres catégories d'employés et d'employeurs pouvaient également être encouragés à faire du télétravail, cela pourrait avoir des effets bénéfiques tant sur la sécurité routière que sur la mobilité.* »

François Bellot, Ministre de la Mobilité : « *J'ai toujours soutenu le télétravail, il permet d'améliorer la mobilité. Nous savons que si 10 personnes en font, il y aura 5 véhicules de moins aux heures de pointe du matin et du soir. Le télétravail procure d'indéniables avantages pour le travailleur, l'employeur et la société en général. C'est la raison pour laquelle je me réjouis de la naissance d'une plateforme spécialement dédiée au télétravail et de cette journée de promotion du télétravail.* »